



Pū Ti'aauraa e Faalheineraa Tōro'a

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN CATÉGORIE B DES SPÉCIALITÉS « ADMINISTRATIVE » ET « TECHNIQUE » SESSION 2024

JC-AM/CGF

Les concours externes et internes de techniciens (catégorie B) session 2024 ont été organisés par le Centre de gestion et de formation conformément à l'article 31 de l'ordonnance 2005-10 du 04 janvier 2005.

Ils ont été ouverts par les arrêtés n° 2023-058 à n° 2023-061 du 15 décembre 2023 du Président du Centre de gestion et de formation.

L'arrêté du haut-commissaire de la République en Polynésie française n°HC/708/DIRAJ/BAJC du 04 juillet 2023 fixe comme suit la répartition des postes offerts aux concours externes et internes de recrutement de techniciens du cadre d'emplois « maîtrise » des spécialités « administrative » et « technique » de la fonction publique communale :

Cadre d'emplois Catégorie	Spécialité	Voie externe	Voie interne	Total des postes
Maîtrise « B »	Administrative	48	71	119
	Technique	39	26	65
Total des postes		87	97	184

Le cadre d'emplois « maîtrise » classé en catégorie B, comporte comme grade initial celui de « technicien » de la fonction publique communale.

I- CONCOURS B : LES DONNEES DES SESSIONS

A – Calendrier

Les arrêtés relatifs aux calendriers et aux conditions d'inscription ont été publiés au *Journal Officiel* de la Polynésie française (JOPF).

Période de retrait des dossiers ou de préinscription au siège et/ou sur site internet du CGF : du 05 février au 23 février 2024.

Période d'inscription au siège et en ligne par le site internet du CGF : du 05 février au 23 février 2024.

Date limite de retour des dossiers par la Poste : le 23 février 2024 (le cachet de la poste faisant foi).

Épreuves écrites d'admissibilité : le jeudi 23 mai 2024 dans les centres d'examens dédiés.

Épreuves d'admission : à compter du lundi 23 septembre 2024 à Tahiti.

Publication des résultats : le 28 octobre 2024.

B - Inscriptions

Au total, **2502 candidats** ont transmis leur dossier d'inscription dans les délais dont **2435 dossiers remplissant les conditions d'accès, 41 dossiers sous réserve de complétude** (documents complémentaires à fournir) et **26 dossiers rejetés** (les candidats ne justifient pas des années d'ancienneté nécessaire).

Spécialité	Voie de concours	Admis à concourir	Admis à concourir sous réserve de complétude	Rejetés	Total
Administrative	Externe	1684	15	7	1706
	Interne	296	12	12	320
Technique	Externe	350	9	3	362
	Interne	106	5	3	114
Total		2436	41	25	2502

Les dossiers d'inscription reçus se répartissent comme suit :

a) Le nombre de candidats admis à concourir en spécialité « administrative »

Spécialité	Dossiers	Externes	Internes	Total
Administrative	Admis à concourir	1 684	296	1 980
	Admis à concourir sous réserve	15	12	27
Total		1 699	308	2 007

La répartition des candidats par centre d'examen (île) :

	Tahiti	Uturoa	Nuku Hiva	Tubuai	Total
Externes	1 549	83	55	12	1699
Internes	258	41	7	2	308
Total	1807	124	62	14	2007

90% des candidats de la spécialité « administrative » sont inscrits sur Tahiti et seront répartis sur 3 centres d'examens sur l'île.

b) Le nombre de candidats admis à concourir en spécialité « technique »

Spécialité	Dossiers	Externes	Internes	Total
Technique	Admis à concourir	350	106	456
	Admis à concourir sous réserve	9	5	14
Total		359	111	470

Domaines	Externes	Internes	Total
Bâtiment, voirie et réseaux divers	116	50	166
Environnement	104	33	137
Restauration scolaire	65	18	83
Informatique et systèmes d'information	74	10	84
Total	359	111	470

La répartition des candidats par centre d'examen (île) :

	Tahiti	Uturoa	Nuku Hiva	Tubuai	Total
Externes	319	21	16	3	359
Internes	82	17	5	7	111
Total	401	38	21	10	470

85% des candidats de la spécialité « technique » sont inscrits sur Tahiti et seront répartis sur 2 centres d'examen sur l'île.

II - LES CANDIDATS AUX ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

A - Organisation des épreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont tenues le jeudi 23 mai 2024 sur six centres d'examen dont trois sur Tahiti (Lycée Diadème, Lycée Paul Gauguin et Collège de Taaone). Dans les archipels, nous avons les trois autres sites ; un centre à Raiatea (Lycée professionnel d'Uturoa), un centre à Nuku Hiva (Collège de Taiohae) et un centre à Tubuai (Collège de Mataura).

Sur les **2477 candidats attendus**, **1368 candidats se sont présentés** aux écrits soit un **taux de présence de 55.23 %** :

- **Centres de Tahiti** : 2208 candidats attendus / 1210 candidats présents / Taux de présence 54,80 %
- **Centre de Raiatea** : 162 candidats attendus / 97 candidats présents / Taux de présence 59,88 %
- **Centre de Nuku-Hiva** : 83 candidats attendus / 43 candidats présents / Taux de présence 51,81 %
- **Centre de Tubuai** : 24 candidats attendus / 18 candidats présents / Taux de présence 75 %

Les membres du jury présents étaient :

- **Centre de Tahiti** : Mr Jean-Pierre CHING et Mr Tihoti LIGTHART (Lycée Diadème), Mme Tehea TEUIRA (Lycée Paul Gauguin) et Mme Anaëlle DROLLET (Collège de Taaone)
- **Centre de Raiatea** : Mr Heimana BESSERT
- **Centre de Nuku-Hiva** : Mme Tamara LEHARTEL
- **Centre de Tubuai** : Mr Teddy MAITERE

a) En spécialité « administrative »

Administrative	Externes	Internes	Total
Candidats admis aux écrits	1 699	308	2 007
Nombre de candidats présents	886	210	1 096
Nombre d'absents	813	98	911

b) En spécialité « technique »

Technique	Externes	Internes	Total
Candidats admis aux écrits	359	111	470
Nombre de candidats présents	195	77	272
Nombre d'absents	164	34	198

B - Quelques chiffres sur les 1368 candidats présents aux épreuves écrites d'admissibilité

a) Homme/Femme

	Administrative				Technique				Total
	Externe		Interne		Externe		Interne		
Femme	738	83.3%	149	71%	70	35.9%	34	44.2%	991
Homme	148	16.7%	61	29%	125	64.1%	43	55.8%	377
Total	886		210		195		77		1 368

Sur les 1 368 candidats présents, **991** sont des **femmes**, soit **72,44 %** des candidats aux épreuves écrites et **377** sont des **hommes**, soit **27,56 %** des candidats aux épreuves écrites.

b) Tranches d'âge

Tranches d'âge (ans)	Administrative				Technique				Total
	Externe		Interne		Externe		Interne		
18 à 20	38	4.3%			4	2%			42
21 à 24	139	15.7%			25	12.8%			164
25 à 29	210	23.7%	9	4.3%	43	22.1%	2	2.6%	264
30 à 34	203	22.9%	32	15.2%	61	31.3%	14	18.2%	310
35 à 39	152	17.2%	39	18.6%	30	15.4%	14	18.2%	235
40 à 44	94	10.6%	51	24.3%	18	9.2%	15	19.5%	178
45 à 49	30	3.4%	30	14.3%	12	6.2%	7	9.1%	79
50 à 54	18	2%	25	11.9%	2	1%	14	18.2%	59
55 à 59	2	0.3%	20	9.5%			9	11.7%	31
60 et +			4	1.9%			2	2.6%	6
Total	886		210		195		77		1368

Toutes spécialités confondues, c'est la tranche d'âge « **30 à 34 ans** » qui est la plus nombreuse, avec **310 candidats présents aux épreuves écrites**.

III - LES MEMBRES DU JURY

A - Composition

Par arrêtés n°2024-054 et n°2024-055 du 28 mars 2024 et n°2024-064 du 22 avril 2024, le Président du Centre de gestion et formation a arrêté les listes des membres des jurys.

a) Pour la spécialité « administrative »

- **Monsieur Jean-Pierre CHING**, président du jury, 9ème adjoint au maire de la ville de Punaauia ;
- **Monsieur Heimana BESSERT**, chef de service des cimetières de la ville de Faa'a ;
- **Madame Hinanui FRANCOIS**, cheffe du secrétariat de la ville d'Arue ;
- **Madame Tamara LEHARTEL**, directrice générale des services de la commune de Paea ;
- **Madame Béatrice LUCAS**, conseillère municipale de la commune de Taiarapu-Est ;
- **Madame Tehea TEUIRA**, directrice générale adjointe des services de la ville de Mahina.

b) Pour la spécialité « technique »

- **Monsieur Jean-Pierre CHING**, président du jury, 9ème adjoint au maire de la ville de Punaauia ;
- **Madame Anaëlle DROLLET**, cheffe de bureau du cadre de vie au sein du service du développement de la ville de Pirae ;
- **Monsieur Tihoti LIGTHART**, directeur du service technique de la ville d'Arue ;
- **Madame Béatrice LUCAS**, conseillère municipale de la commune de Taiarapu-Est ;
- **Monsieur Matairii MAIRE**, directeur général du SIGFA ;
- **Monsieur Teddy MAITERE**, contrôleur de travaux de voiries et réseaux divers de la ville de Papeete.

B – Réunions

Les membres du jury se sont réunis comme suit :

- *le mercredi 03 avril 2024* : présentation du concours B et validation de la liste des candidats admis à concourir ADM/TECH ;
- *le lundi 15 avril 2024* : vote et vérification des sujets des épreuves écrites d'admissibilité ADM/TECH ;
- *le mardi 13 août 2024* : réunion d'admissibilité (validation des listes des admissibles ADM/TECH) et présentation de l'organisation des épreuves orales d'admission ;
- *le mercredi 23 octobre 2024* : réunion d'admission (validation des listes d'aptitude ADM/TECH) et bilan général de la réalisation du concours B.

IV - LES ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

A - Présentation du détail des épreuves par voie

a) S'agissant de la voie EXTERNE

Une composition écrite sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain permettant d'apprécier la culture et les connaissances générales des candidats. Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

(durée : 3 h 00 ; coefficient 2)

Une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie et le cas échéant le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse et à la synthèse du candidat, ses capacités rédactionnelles ainsi que sa capacité à piloter des projets publics portant sur sa spécialité choisie. Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

(durée : 3 h 00 ; coefficient 3)

b) S'agissant de la voie INTERNE

Des réponses à trois à cinq questions sur des sujets relatifs aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain permettant d'apprécier la culture et les connaissances générales des candidats. Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

(durée : 3 h 00 ; coefficient 2)

Une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur la spécialité choisie et le cas échéant le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse et à la synthèse du candidat, ses capacités rédactionnelles ainsi que sa capacité à piloter des projets publics portant sur sa spécialité choisie. Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

(durée : 3 h 00 ; coefficient 3)

Le choix et la reprographie des épreuves écrites d'admissibilité :

Les membres du jury, réunis le lundi 15 avril 2024, ont dans un premier temps pris connaissance de l'intégralité des sujets proposés par chaque concepteur. Puis, dans un second temps, ils ont procédé à un vote à bulletin secret. Le président du jury a ensuite cosigné le résultat des différents votes dans un procès-verbal, sous pli cacheté, mis de suite dans le coffre du CGF.

Le lundi 13 mai 2023, la direction du CGF et la responsable en charge des concours ont ouvert les enveloppes de sujets et procédé à la reproduction des sujets des différents cadres d'emplois.

B - Les sujets des épreuves

a) Compréhension de texte (durée : 3 h 00 ; coefficient 2)

Le sujet des candidats de la voie « externe » portait sur « **La résilience est-elle la compétence principale pour les cadres communaux de demain ?** ».

Quelques chiffres sur l'épreuve de compréhension de texte :

	Administrative Externe	Technique Externe
Nombre de candidats présents	886	195
Note la plus haute	19,5	16
Note la plus basse	0,13	0,25
Moyenne	3,45	3,42
Médiane	2,50	2,06
Nombre de copies notés 10 et +	49	17
Nombre de copies blanches	13	7
Nombre de copies avec rupture d'anonymat	1	2

b) Réponse à trois à cinq questions (durée : 3 h 00 ; coefficient 2)

Le sujet des candidats de la voie « interne » comportait 4 questions :

- 1) **Quelle laïcité en Polynésie française ?**
- 2) **Le chômage devrait-il être indemnisé ?**
- 3) **Faut-il supprimer la catégorie « D » dans la FPC ?**
- 4) **Ne peut-on connaître le monde qu'en voyageant ?**

Quelques chiffres sur l'épreuve de réponse à 3 à 5 questions :

	Administrative Interne	Technique Interne
Nombre de candidats présents	210	77
Note la plus haute	18,13	15,88
Note la plus basse	0	0,05
Moyenne	4,91	5,12
Médiane	4	4,5
Nombre de copies notées 10 et +	28	12
Nombre de copies blanches	0	0
Nombre de copies avec rupture d'anonymat	0	0

c) Note de synthèse (durée : 3 h 00 ; coefficient 3)

Les sujets diffèrent selon la spécialité et le domaine :

Spécialité	Domaine	Sujet
Administrative	-	La qualité de vie au travail
Technique	Bâtiment	Une démarche de rénovation de la performance énergétique des structures de la collectivité
	Environnement	Les modalités de fermetures des décharges sauvages actuelles et les solutions pour un nouveau site de traitement des déchets
	Restauration Scolaire	Le développement du « mieux manger » notamment en promouvant les produits locaux au sein des cantines élémentaires publiques
	Systèmes d'Informations	La sécurité des systèmes d'information

Quelques chiffres sur l'épreuve de note de synthèse :

	Administrative		Technique	
	Externe	Interne	Externe	Interne
Nombre de candidats présents	834	208	191	70
Note la plus haute	18	16,75	18	18
Note la plus basse	0,5	0,75	0,25	0,25
Moyenne	7,49	7,99	7,20	4,73
Médiane	7	7,5	6,5	3
Nombre de copies notées 10 et +	204	60	58	11
Nombre de copies blanches	1	1	0	0
Nombre de copies avec rupture d'anonymat	34	10	11	0

C - Les correcteurs

Des équipes de correcteurs constituées en binôme ont procédé à la correction des copies des épreuves écrites d'admissibilité permettant ainsi une double correction.

Lorsque l'écart des 2 notes du binôme est supérieur à 2 points, alors le binôme se réunit et harmonise ses notes afin de réduire l'écart à moins de 2 points, ou le binôme se met d'accord sur une nouvelle note.

Si le binôme ne peut pas s'harmoniser, alors un troisième correcteur corrige la copie.

L'appréciation des copies par les correcteurs

Lors de l'épreuve de composition écrite, les correcteurs ont relevé une méconnaissance manifeste des attentes de l'épreuve. De manière générale, les copies révélant un niveau très faible, tant sur le sujet traité que sur leurs connaissances générales. L'analyse des copies a mis en évidence des difficultés majeures chez un grand nombre de candidats. Les correcteurs ont relevé de nombreuses lacunes en matière de maîtrise de la langue française, notamment sur les plans grammatical, syntaxique et orthographique. Ces insuffisances ont souvent nui à la clarté et à la compréhension des propos tenus.

Par ailleurs, un défaut de compréhension des attentes de l'épreuve a également été constaté. Plusieurs candidats semblaient méconnaître les exigences spécifiques de la composition écrite, tant sur le fond que sur la forme. Certains ont présenté des textes hors-sujet ou structurés de manière inappropriée, témoignant d'une préparation insuffisante ou inadaptée. Ces constats soulignent la nécessité d'un renforcement de la préparation des candidats, tant sur les aspects méthodologiques que sur les compétences rédactionnelles de base.

Sur l'épreuve des réponses à 3 à 5 questions, les correcteurs ont unanimement souligné le niveau globalement faible des copies à cette épreuve. Sur le plan rédactionnel, les productions se sont révélées souvent pauvres, marquées par un style peu structuré, un vocabulaire limité et une formulation approximative. Le développement des idées a également fait défaut : les réponses manquaient de profondeur, de précision et de pertinence. Nombre de candidats se sont contentés d'éléments généraux, sans démonstration ni argumentation solide, et sans réelle capacité à justifier leurs propos.

Enfin, la connaissance du contexte général, en particulier du fonctionnement communal, s'est révélée très insuffisante pour une majorité de candidats. Cette méconnaissance a fortement impacté la qualité des réponses, souvent imprécises ou hors de propos. Ces observations traduisent une préparation inadéquate à ce type d'exercice, qui exige pourtant rigueur, clarté et une compréhension minimale du contexte administratif local.

Pour la note de synthèse, dans l'ensemble, les correcteurs ont relevé un niveau légèrement supérieur à celui observé lors des deux autres épreuves. Toutefois, plusieurs insuffisances notables ont été relevées. Un grand nombre de copies présentaient un recours excessif au "copier-coller" des documents fournis, traduisant une

difficulté à reformuler les idées et à les structurer de manière personnelle. Par ailleurs, de nombreuses copies sont restées inachevées, suggérant une mauvaise gestion du temps ou une préparation insuffisante à cet exercice particulier.

Les candidats ont également éprouvé des difficultés à élaborer un plan cohérent et pertinent. L'introduction, souvent absente ou très sommaire, a été largement négligée, alors qu'elle constitue une étape essentielle de la mise en forme de la synthèse. Ces éléments traduisent un besoin d'accompagnement méthodologique plus poussé, notamment en matière d'analyse, de structuration de l'information et de rédaction synthétique.

V - L'ADMISSIBILITÉ

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, les jurys réunis le 13 août 2024 décidaient de déclarer admissibles aux oraux 158 candidats.

Les seuils d'admissibilité ont été fixés comme suit :

	Administrative	Technique
Externe	10	10
Interne	10	10

VI - LES ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

158 candidats convoqués aux épreuves orales dont 120 pour l'accès le grade de technicien de la spécialité administrative (36 candidats au titre de la voie interne et 84 au titre de la voie externe) et 38 pour le grade de technicien de la spécialité technique (9 candidats au titre de la voie interne et 29 au titre de la voie externe).

I - Les oraux :

Les épreuves orales d'admission se sont tenues du lundi 23 septembre au mardi 1^{er} octobre 2024 dans les salles annexes du CGF. Plusieurs salles ont été mises à disposition : l'une pour la préparation des candidats et les autres pour les auditions des candidats. Sur les **158 candidats convoqués**, **13 étaient absents** et **145 étaient présents** aux épreuves orales, soit un taux de présence de **91,77%**.

Tableaux récapitulatifs

	Administrative		Total
	Externe	Interne	
Épreuve d'admission			
Candidats admis aux oraux	36	84	120
Nombre de candidats présents	35	73	108
Nombre d'absents	1	11	12
Épreuve facultative de langue			
Candidats admis aux oraux	24	60	84
Nombre de candidats présents	21	50	71
Nombre d'absents	3	10	13

	Technique		Total
	Externe	Interne	
Épreuve d'admission			
Candidats admis aux oraux	29	9	38
Nombre de candidats présents	28	9	37
Nombre d'absents	1	0	1
Épreuve facultative de langue			
Candidats admis aux oraux	23	6	29
Nombre de candidats présents	21	6	27
Nombre d'absents	2	0	2

a) Une épreuve obligatoire

L'épreuve orale diffère en fonction de la voie de concours choisie.

Par voie EXTERNE

L'épreuve d'admission consistait en une conversation avec le jury, à partir d'un **sujet tiré au sort**, destinée à permettre d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des techniciens notamment dans la spécialité choisie et le cas échéant le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription (préparation : **vingt minutes** ; durée : **trente minutes** dont **dix minutes d'exposé du candidat** sur le sujet tiré au sort, puis, à partir du sujet tiré au sort, **vingt minutes de conversation d'ordre général** avec le jury permettant notamment d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ; **coefficient 4**).

Par voie INTERNE

L'épreuve d'admission consistait en une conversation avec le jury, à partir d'un **sujet tiré au sort**, destinée à permettre d'apprécier les qualités de réflexion du candidat et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois des techniciens notamment dans la spécialité choisie par le candidat au moment de son inscription (préparation : **vingt minutes** ; durée : **trente-cinq minutes** dont **cinq minutes de présentation** du candidat, **dix minutes d'exposé du candidat** sur le sujet tiré au sort, puis, à partir du sujet tiré au sort, **vingt minutes de conversation d'ordre général** avec le jury permettant notamment d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ; **coefficient 4**).

Les sujets tirés au sort portaient sur les thèmes suivants :

- La ressource de Mahina,
- Le syndicat intercommunal pour la gestion de la fourrière animale, un exemple à suivre,
- Quelle est la nécessité de la tenue professionnelle ?
- La zone de pêche réglementée (ZPR) de Mataiea « Rahui no Mataiea »,
- L'intelligence artificielle au service de la commune,
- L'observatoire des communes de Polynésie française 2023,
- Combien coûte l'élection présidentielle aux communes de Polynésie ?
- Le budget participatif à Pirae : une innovation partagée,
- Les modes de gestion d'un service public de restauration scolaire 1^{er} degré,
- Parents, soyez acteurs de l'organisation future de l'école de vos enfants,
- Consultation citoyenne de la mission d'information portant sur les conditions d'amélioration du transport terrestre en Polynésie française,

- La réforme des rythmes scolaires : quel impact pour les communes ?
- Projet éducatif local : une politique et des actions concrètes pour la jeunesse de Faa'a,
- Une loi antiplastique,
- Le télétravail,
- Quel est l'intérêt de la dématérialisation des services ?
- Bora Bora devant la justice pour un système de surveillance du temps de travail des agents.

b) Une épreuve facultative

L'épreuve orale facultative de langue vivante consistait en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues suivantes au choix du candidat : tahitien, marquisien, paumotu, mangarevien, anglais, espagnol, allemand, mandarin, japonais (durée de l'épreuve ; quinze minutes avec préparation de même durée ; coefficient 1).

Les membres du jury ont validé le principe selon lequel l'épreuve facultative reste optionnelle, et seuls les points obtenus au-delà de 10 sont pris en compte, avec un coefficient 1.

Tableau des notes de l'épreuve d'admission

	Administrative		Technique	
	Externe	Interne	Externe	Interne
Nombre de candidat	84	36	29	9
Note la plus haute	19	18	17	20
Note la plus basse	0	0	0	12
Moyenne	9,05	9,94	10,34	15,89
Médiane	9,50	10,25	10,75	15

Les seuils d'admission ont été fixés comme suit :

	Administrative	Technique
Externe	10,47	10,72
Interne	10,14	13,00

Le bilan :

Pour la spécialité « administrative »

Spécialité	Voie	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents présents aux écrits	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents présents à l'oral	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
Administrative	Externe	48	1 703	1 699	886	84	73	47
	Interne	71	323	308	210	36	35	25
Total		119	2 026	2 007	1 096	120	108	72

Pour la spécialité « technique »

Spécialité	Voie	Recensement des besoins des communes	Nombre d'inscrits	Nombre d'agents admis à concourir	Nombre d'agents présents aux écrits	Nombre d'agents admissibles	Nombre d'agents présents à l'oral	Nombre d'agents admis sur la liste d'aptitude
Technique	Externe	39	362	359	195	29	28	22
	Interne	26	114	111	77	9	9	9
Total		65	476	470	272	38	37	31

► SUR LE FOND DES ÉCHANGES AVEC LES CANDIDATS :

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions.

Concernant le niveau global des candidats, les membres de jury et les examinateurs ont constaté un niveau satisfaisant.

Pour les candidats admissibles, le jury rappelle qu'il convient tout d'abord de bien préparer et soigner sa présentation. L'entretien doit permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à exercer les missions. Les candidats doivent savoir illustrer leur propos avec des appréciations subjectives et avoir une ouverture d'esprit.

Enfin, le jury reconnaît et apprécie les efforts consentis par les candidats mais rappelle que l'épreuve orale nécessite une préparation à l'entretien avec le jury (notamment la gestion temps, la gestion de l'émotivité doit être travaillée en amont...).

► SUR LA FORME DE L'ÉPREUVE :

Le jury insiste sur l'importance d'une préparation rigoureuse, alliant renforcement des compétences rédactionnelles, travail méthodologique et approfondissement des connaissances du cadre professionnel visé. Ces éléments sont essentiels pour garantir la réussite à ce type de concours et, plus largement, pour répondre aux exigences des fonctions à pourvoir.

En ce qui concerne les épreuves d'admission, les examinateurs et les membres du jury rappellent que l'épreuve orale nécessite une préparation personnelle. Le candidat doit connaître les attentes du jury et s'y préparer.

Conseils aux candidats des concours par les membres du jury ;

- Bien se préparer à l'examen en maîtrisant et élargissant ses connaissances professionnelles et plus particulièrement en lien avec le grade visé (rôle, fonctions...) ;
- Se préparer à une présentation dynamique de son parcours et à la mise en perspective de ses compétences ;
- Le stress ne doit pas conduire le candidat à s'égarer en oubliant l'obligation de réserve et de neutralité liée à son statut d'agent public (jugements de valeur, remarques déplacées, attitudes hautaines, familiarité sont à bannir...). Le candidat doit adopter une posture aimable, traduisant sa motivation pendant son entretien ;
- Les valeurs, les grands principes du service public, les connaissances administratives de base et le développement d'une réflexion personnelle et d'une culture générale sont des notions incontournables et doivent être connues ;
- Les jurys ont multiplié les mises en situation pour mesurer l'ensemble des aptitudes des candidats. Le candidat doit faire preuve de capacités d'analyse et de réflexion.

Pour conclure, le jury tient à féliciter tous les candidats admis à cette session et encourage ceux qui n'ont pas réussi les concours à poursuivre leurs efforts. Les candidats doivent se préparer sérieusement. Il est indispensable qu'ils maîtrisent le rôle et les missions qui leurs sont dévolues, la réglementation en vigueur mais aussi l'environnement communal.

Le président du jury remercie vivement les correcteurs, les examinateurs et les membres du jury pour leur fort investissement et leur disponibilité.

Fait à Papeete, le 17/04/2026

Le président du jury

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Jean-Pierre Ching.

Monsieur Jean-Pierre CHING